

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/830

27 mars 2008

(08-1343)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais/
français/
espagnol

OUTILS ET ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Communication présentée par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

La communication ci-après, reçue le 19 mars 2008, est distribuée à la demande de l'OIE.

1. Pour information des Membres de l'OMC lors de la 41^{ème} réunion du Comité SPS, l'OIE a le plaisir de faire le point sur ses outils et activités en matière de renforcement des capacités.

1. Objectifs de l'OIE

2. Conformément au Quatrième plan stratégique de l'OIE couvrant la période 2006-2010, les objectifs de l'Organisation sont les suivants:

- garantir la transparence de la situation des maladies animales dans le monde;
- collecter, analyser et diffuser l'information scientifique vétérinaire en matière de méthodes de lutte contre les maladies animales;
- stimuler la solidarité internationale pour maîtriser les maladies animales;
- préserver le commerce mondial en publiant des normes sanitaires applicables aux échanges internationaux d'animaux et de produits d'origine animale;
- améliorer le cadre juridique et les ressources des Services vétérinaires nationaux; et
- mieux garantir l'innocuité des produits alimentaires d'origine animale au stade de la production et promouvoir le bien-être des animaux en adoptant une approche scientifique.

2. Activités de l'OIE en matière de renforcement des capacités

3. Reconnaissant que plus des deux tiers de ses 172 membres font partie des pays en développement ou des pays les moins avancés, l'OIE attache une grande importance au renforcement des capacités, afin d'aider ses membres à mettre en œuvre les normes qu'elle établit. Soucieux de garantir l'efficacité de ses activités dans le domaine du renforcement des capacités, l'OIE collabore étroitement avec d'autres organisations internationales et donateurs, notamment dans le cadre du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) de l'OMC. Le docteur Bernard Vallat (Directeur général de l'OIE), représenté par le docteur Alejandro Thiermann

(Président de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres) est membre permanent du Comité directeur du FANDC et le docteur Sarah Kahn (Chef du service du commerce international) assure la présidence du Groupe de travail du FANDC pour l'année en cours.

4. Dans le cadre de son système de reconnaissance officielle du statut des pays et zones indemnes de certaines maladies, l'OIE évalue l'application de ses normes de surveillance et de prophylaxie nécessaires à l'obtention et au maintien de ce statut indemne. À titre d'exemple, en 2006-2007, l'OIE a déployé deux missions d'experts dans plusieurs pays d'Amérique du Sud pour évaluer la conformité des méthodes de contrôle de la fièvre aphteuse avec les normes de l'OIE.

5. Les Membres de l'OIE sont regroupés en cinq régions, à savoir l'Afrique, les Amériques, l'Europe, l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, et le Moyen-Orient. L'OIE a établi cinq représentations régionales permanentes (situées en Argentine, en Bulgarie, au Japon, au Liban et au Mali) et quatre représentations sous-régionales (situées en Belgique, au Botswana, au Panama et en Thaïlande). En application de son Quatrième plan stratégique, l'OIE prévoit d'augmenter le nombre de ses représentations sous-régionales.

6. L'un des objectifs des représentations régionales et sous-régionales de l'OIE est de fournir aux membres de l'Organisation des services adaptés aux spécificités locales afin de les aider à renforcer la surveillance et la prophylaxie des maladies animales dans leur région. Les activités de renforcement des capacités constituent le volet prioritaire essentiel de l'action des représentations régionales de l'OIE.

7. Les activités générales de l'OIE en matière de renforcement des capacités prennent la forme de conférences et d'ateliers, organisés à l'intention des Membres, à la fois au niveau régional, au niveau mondial et quelquefois au niveau national. Les activités en question conduites en 2007 par l'OIE sont décrites à l'annexe 1.

3. Caractéristiques clés d'un outil efficace de renforcement des capacités

8. Grâce à la très grande expérience dont elle dispose en matière d'aide apportée à ses Membres pour améliorer leurs capacités fondamentales, l'OIE a identifié plusieurs caractéristiques clés de tout outil efficace de renforcement des capacités. Ces caractéristiques sont présentées ici sans ordre particulier, car elles sont toutes considérées comme importantes.

- Les objectifs des activités de renforcement des capacités, y compris la nature des capacités recherchées et le niveau de performance désiré, sont clairement définis.
- Il existe des relations claires et transparentes avec les normes internationales applicables comme celles qui figurent dans le *Code sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres*.
- La justification des activités de renforcement des capacités est présentée aux bailleurs de fonds et aux pays sur un mode transparent et concret.
- Une relation de confiance mutuelle est établie au préalable entre le pays recevant l'assistance et l'organisme qui la fournit.
- L'expertise internationale reconnue dans le domaine considéré est accessible à toutes les étapes du processus de renforcement des capacités.
- L'assistance fournie est de nature à conduire à une amélioration durable des capacités et inclut la transmission aux bénéficiaires des moyens permettant de poursuivre cette amélioration.

- Une méthodologie cohérente et prévisible est utilisée afin que les pays qui reçoivent une assistance sachent exactement ce qu'ils doivent attendre du processus.
- L'organisme qui fournit l'assistance organise le retour d'information de la part du ou des pays recevant l'assistance. Il contribue également à affiner l'outil de renforcement des capacités à la lumière de l'expérience acquise.
- Les organismes impliqués dans des activités connexes de renforcement des capacités collaborent, partagent leurs informations et s'enrichissent mutuellement de leurs expériences.
- L'assistance est fournie par des experts bénéficiant d'une bonne expérience du ou des sujets liés aux activités de renforcement des capacités. Ces experts, qui sont formés à l'utilisation de l'outil considéré, font l'objet d'une sélection et d'une accréditation formelles, leurs résultats sont suivis et une formation complémentaire leur est fournie si nécessaire.
- Il existe une collaboration continue entre les organismes donateurs internationaux, les fournisseurs et les bénéficiaires de l'assistance afin de faire en sorte (dans toute la mesure du possible) que les objectifs soient les mêmes pour tous et que les attentes soient satisfaites.
- La conception et l'application de l'outil de renforcement des capacités se caractérisent par une souplesse suffisante pour permettre parfois des adaptations en fonction des conditions et de l'environnement du pays qui reçoit l'assistance.
- L'outil de renforcement des capacités est périodiquement révisé à la lumière de la vaste expérience acquise.
- L'application des outils de renforcement des capacités fait l'objet d'une responsabilité professionnelle et financière afin de donner confiance à toutes les parties impliquées.
- Les compétences sont abordées d'une manière globale, compte tenu des rôles et responsabilités du secteur public, du secteur privé et des différents acteurs concernés.
- Il y a une implication permanente dans chacun des programmes de renforcement des capacités de cadres supérieurs du siège de l'organisme qui fournit l'assistance.

9. L'OIE a pris des mesures pratiques pour intégrer ces éléments à la conception et à l'application de ses activités de renforcement des capacités, comme en témoignent les quelques exemples qui suivent.

4. Outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires

10. L'une des activités essentielles de l'OIE en matière de renforcement des capacités est le programme d'évaluation des performances des Services vétérinaires sur la base de leur conformité aux normes internationales adaptées démocratiquement par l'Assemblée générale de l'OIE et reconnues par l'OMC, qui repose sur l'application de l'*Outil PVS* de l'OIE selon des procédures établies.

11. L'*Outil PVS* de l'OIE a été développé initialement en collaboration avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), sur la base de l'expérience qu'ont ces deux organisations en matière de renforcement des capacités des membres de l'OIE, dans le monde entier pour l'OIE et sur le continent américain pour l'IICA, grâce à un projet du FANDC. L'importance accordée par l'IICA au partenariat entre le gouvernement et les acteurs concernés a été affinée par

l'OIIE, qui s'est attachée à la nécessité pour les Services vétérinaires (qui incluent des vétérinaires du secteur public et du secteur privé) de respecter les normes de qualité fixées dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)*.

12. Il est clairement établi que ces normes applicables aux Services vétérinaires sont pertinentes pour l'amélioration de la santé animale et la capacité de participer au commerce international et à la lutte contre les maladies au niveau mondial. Les Membres de l'OIIE avaient adopté les textes correspondants, c'est-à-dire les chapitres 1.3.3 et 1.3.4 du *Code terrestre*, respectivement en 1998 et 2002, en application des procédures démocratiques et transparentes que suit l'OIIE pour établir ses normes.

13. L'OIIE a continué de perfectionner l'*Outil PVS* en publiant en 2008 une version révisée du texte correspondant, sur la base des travaux du Groupe *ad hoc* sur l'évaluation des Services vétérinaires, créé en 1991. Les experts participant à ce groupe, dont un expert de la FAO, ont été choisis en raison de leur grande expérience du fonctionnement des Services vétérinaires dans les pays en développement.

14. Afin d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'approche suivie pour les évaluations PVS, l'OIIE sélectionne, forme et certifie des experts pour conduire ces évaluations. Seuls ces experts certifiés par l'Organisation peuvent mener une évaluation PVS officielle de l'OIIE. L'OIIE a organisé des sessions de formation PVS en mai et en juillet 2006, en février 2007 et en février 2008. Elle met périodiquement sur pied des séminaires réunissant des évaluateurs PVS expérimentés afin de confronter les expériences, recueillir des informations en retour et pouvoir ainsi affiner les procédures PVS et mettre à jour l'*Outil PVS*. Un séminaire de ce type a eu lieu en novembre 2007.

15. L'OIIE a collaboré avec d'autres organisations internationales pour la formation des experts. C'est ainsi que 13 experts de la FAO ont été formés à l'utilisation de l'*Outil PVS* de l'OIIE et que quatre experts de la FAO ont participé à des évaluations PVS officielles de Membres de l'OIIE.

16. L'OIIE a développé les procédures PVS en veillant à l'instauration de relations de confiance mutuelle avec les Membres qui se soumettent à une évaluation PVS. Un Membre de l'OIIE qui envisage une évaluation a plusieurs possibilités de collaborer à cette procédure. Les relations entre le Membre et l'OIIE passent obligatoirement par le Délégué national nommé par le gouvernement. Une fois l'évaluation PVS demandée, l'OIIE soumet au Délégué les noms des experts chargés de mettre la procédure en place (en principe au nombre de trois). Les experts se rendent dans le pays et rencontrent le Délégué national et d'autres représentants du gouvernement central, les Services vétérinaires et les acteurs concernés. Le projet de rapport de l'évaluation PVS est d'abord le sujet d'un "examen par les pairs" interne à l'OIIE, puis il est communiqué au Délégué pour examen avant d'être finalisé. Le rapport PVS reste confidentiel entre l'OIIE et le Membre évalué jusqu'à ce que le Délégué en autorise la diffusion sans conditions ou assortie de restrictions (diffusion limitée aux partenaires de l'OIIE ou aux organismes donateurs par exemple). L'OIIE exige que tous les experts certifiés s'engagent par écrit à respecter la confidentialité de tous les éléments et de toutes les informations recueillis dans le cadre d'une évaluation PVS.

17. La cohérence de l'approche des experts est renforcée par le texte du *Manuel de l'évaluateur PVS* qui vient compléter l'*Outil PVS* de l'OIIE. Ce manuel, actuellement remis à jour afin d'inclure les modifications apportées en 2007 à l'*Outil PVS*, est rédigé par l'École nationale des Services vétérinaires (ENSV), qui est le Centre collaborateur de l'OIIE pour la formation des vétérinaires officiels.

18. L'OIIE a pris plusieurs mesures de nature à favoriser la transparence des procédures PVS et à améliorer la sensibilisation de ses membres. L'*Outil PVS* de l'OIIE (sans indicateurs) peut être téléchargé gratuitement à l'adresse Internet suivante: http://www.oie.int/fr/oie/organisation/fr_update2007_pvs_out.pdf.

19. L'OIE diffuse également les rapports du Groupe *ad hoc* sur l'évaluation des Services vétérinaires, qui peuvent être obtenus avec les rapports de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres, à l'adresse suivante: http://www.oie.int/tahsc/fr/fr_tahsc.htm.

20. L'OIE prépare actuellement des *Lignes directrices pour les Membres qui envisagent ou demandent une évaluation PVS*. Ce texte sera fourni aux Délégués nationaux lors de la Session générale de l'OIE de mai 2008.

21. L'OIE n'a pas encore rendu public l'*Outil PVS avec indicateurs*, car les indicateurs de performance (encore provisoires) doivent au préalable être stabilisés. L'Organisation espère publier ce document au début de 2009.

5. Statuts du programme global PVS de l'OIE

22. L'OIE, qui collabore avec les plus grands bailleurs de fonds internationaux, conduira, à la demande de ses Membres, des évaluations PVS dans 105 pays, sur une période de trois ans. Les évaluations PVS déjà réalisées ou en cours concernent 50 Membres de l'OIE, dont 15 ont fourni l'autorisation conditionnelle de diffuser le rapport d'évaluation.

23. Des informations complémentaires sur les procédures PVS de l'OIE et sur l'outil correspondant peuvent être obtenues sur le site Internet de l'OIE, à l'adresse suivante: http://www.oie.int/fr/oie/organisation/fr_vet_eval_tool.htm

24. Différentes étapes assurent le suivi d'une évaluation PVS:

- analyse PVS des insuffisances (un projet pilote est en cours);
- préparation de programmes d'investissement, en collaboration étroite avec les décideurs nationaux et des bailleurs de fonds et d'autres organismes partenaires;
- missions de suivi des évaluations PVS;
- ateliers nationaux auxquels participent des décideurs politiques, des fonctionnaires vétérinaires de haut niveau (au niveau central ou provincial ou au niveau du district) et le secteur privé (producteurs, vétérinaires, etc.); et
- ateliers régionaux de sensibilisation et de formation de Délégués ou points de contact OIE.

6. Programme de jumelage entre laboratoires de l'OIE

25. Le jumelage entre laboratoires implique la création et le maintien de liens facilitant l'établissement de partenariats pour échanger des connaissances, idées et expériences scientifiques et techniques. L'objectif est d'améliorer les capacités et l'expertise des laboratoires dans les pays en développement ou en transition et d'élargir le réseau des 200 laboratoires de référence et des Centres collaborateurs actuellement présents dans 30 pays seulement, pour la plupart développés. Chaque projet de jumelage consiste en un partenariat entre un laboratoire de référence de l'OIE déjà agréé par l'Assemblée générale de l'OIE (ou un centre collaborateur de l'OIE faisant la preuve d'une expertise de laboratoire spécifique, conforme aux normes de l'OIE) et un laboratoire candidat. Le laboratoire de référence ou le centre collaborateur fournit directement au laboratoire candidat un support, une assistance et une formation techniques. (Voir l'annexe 2.)

26. Il est essentiel que les communautés scientifiques vétérinaires des pays en développement se renforcent pour participer pleinement à la discussion et à l'adoption des normes de l'OIE. À cet égard, le programme de jumelage de l'OIE doit aider à mettre en place des conditions moins inégales en

améliorant l'expertise dans les pays en développement. Le jumelage fait également partie de l'initiative plus large de l'OIE qui vise à améliorer les capacités des services vétérinaires des pays en développement.

27. Même si le but ultime des laboratoires candidats est d'obtenir le statut de laboratoire de référence de l'OIE, il faut admettre que cette étape sera hors de portée de certains projets. En pareil cas, le jumelage conduira le laboratoire candidat à se rapprocher du statut de laboratoire de référence de l'OIE en améliorant ses normes dans certains domaines spécifiques.

28. Les avantages tirés d'un projet de jumelage devraient être durables et persister bien après sa finalisation, conduisant ainsi à améliorer l'expertise dans la région.

29. À ce jour, l'OIE a reçu des propositions pour 30 projets de jumelage, dont trois ont été approuvées et une est déjà mise en application. Par exemple, un projet est en cours pour l'influenza aviaire et la maladie de Newcastle, avec la participation du laboratoire de référence de l'OIE de Padoue en Italie ainsi que le laboratoire de référence national pour l'influenza aviaire et la maladie de Newcastle de Vladimir en Russie. Les propositions restantes ont reçu un accord de principe ou sont en cours d'approbation. On trouvera des renseignements pertinents à l'annexe 2.

7. Autres projets majeurs et activités importantes de l'OIE

30. L'OIE a lancé un autre projet, en rapport avec le précédent, en vue de développer une législation type pour les services vétérinaires, à l'intention des pays en développement.

8. Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux

31. Les activités de l'OIE en matière de renforcement des capacités sont financées par le Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux (ci-après dénommé "le Fonds mondial"). L'OIE a créé ce fonds mondial le 28 mai 2004, par la Résolution n° XVII adoptée par son Comité international (Session générale des représentants des Membres de l'Organisation, actuellement au nombre de 172). Le Fonds a été établi "*pour la réalisation de projets d'utilité publique internationale relatifs à la lutte contre les maladies animales, y compris celles qui menacent l'homme, et à la promotion du bien-être animal et de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale*". Ces projets incluent des programmes de détection précoce et de prophylaxie mondiale de l'influenza aviaire et d'autres maladies infectieuses émergentes ou réémergentes hautement pathogènes.

32. L'objectif du Fonds est de soutenir les actions et initiatives suivantes: i) application de programmes d'action; ii) application de programmes de formation; iii) organisation de séminaires, conférences et ateliers; iv) édition et diffusion de publications scientifiques et techniques; v) production de supports d'information; vi) application de programmes de recherche scientifique pure et appliquée; vi) plans stratégiques de l'OIE approuvés par les Membres et vii) activités des pays en développement dans les domaines précités.

ANNEXE 1

Projets de l'OIE en matière de renforcement des capacités en 2007

Projet/Activité	Pays bénéficiaire(s)	Date	Date de début	Date de fin
Atelier sur l'Outil PVS	Pays du Moyen-Orient	14/01/2007-16/01/2007	14/01/2007	16/01/2007
Deuxième atelier régional OIE/FAO-APHCA/NIAH – Japon de formation pratique sur l'ESB	Pays d'Asie et du Pacifique	15/01/2007-22/01/2007	15/01/2007	22/01/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Kirghizistan	15/01/2007-30/01/2007	15/01/2007	30/01/2007
Sixième atelier sur la fièvre aphteuse	Pays d'Asie de l'Est	22/01/2007-24/01/2007	22/01/2007	24/01/2007
OIE – Réunion de collaboration	Pays d'Asie et du Pacifique	23/01/2007-24/01/2007	23/01/2007	24/01/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Djibouti	12/02/2007-19/02/2007	12/02/2007	19/02/2007
Atelier de formation de l'OIE à l'épidémiologie	Pays d'Asie et du Pacifique	19/02/2007-23/02/2007	19/02/2007	23/02/2007
Deuxième atelier régional OIE/FAO/ANASE-BAD sur l'IAHP	Pays d'Asie et du Pacifique	27/02/2007-02/03/2007	27/02/2007	02/03/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Costa Rica	01/03/2007-15/03/2007	01/03/2007	15/03/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Yémen	09/03/2007-24/03/2007	09/03/2007	24/03/2007
Treizième réunion de la Sous-Commission de l'OIE contre la fièvre aphteuse	Pays d'Asie du Sud-Est	12/03/2007-16/03/2007	12/03/2007	16/03/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Brésil	17/03/2007-04/04/2007	17/03/2007	04/04/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Laos	18/03/2007-31/03/2007	18/03/2007	31/03/2007
Exercice de formation à l'outil SPS	Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Croatie, Serbie	19/03/2007-21/03/2007	19/03/2007	21/03/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Mexique	19/03/2007-31/03/2007	19/03/2007	31/03/2007
Atelier régional OIE/NIAH/DLD – Thaïlande pour le personnel de laboratoire	Pays d'Asie et du Pacifique	26/03/2007-30/03/2007	26/03/2007	30/03/2007
Comité de pilotage – maladies animales transfrontières	Pays africains	27/03/2007-30/03/2007	27/03/2007	30/03/2007
Atelier sur le système WAHIS de l'OIE	Pays du Moyen-Orient	27/03/2007-29/03/2007	27/03/2007	29/03/2007
Atelier de formation de l'OIE à l'épidémiologie	Pays d'Asie et du Pacifique	30/03/2007-04/05/2007	30/03/2007	04/05/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Ukraine	02/04/2007-14/04/2007	02/04/2007	14/04/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Colombie	09/04/2007-25/04/2007	09/04/2007	25/04/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Bénin	10/04/2007-25/04/2007	10/04/2007	25/04/2007

Projet/Activité	Pays bénéficiaire(s)	Date	Date de début	Date de fin
Évaluation PVS des services vétérinaires	Kenya	10/04/2007-27/04/2007	10/04/2007	27/04/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Panama	15/04/2007-30/04/2007	15/04/2007	30/04/2007
Séance de formation à l'Outil PVS	Moldova	16/04/2007-17/04/2007	16/04/2007	17/04/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Algérie	16/04/2007-28/04/2007	16/04/2007	28/04/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Mongolie	16/04/2007-28/04/2007	16/04/2007	28/04/2007
Réunion sur les urgences zoonitaires et les mécanismes de compensation	Pays d'Amérique centrale et du Sud	24/04/2007-27/04/2007	24/04/2007	27/04/2007
Commission régionale pour l'Afrique de l'OIE	Pays africains	25/04/2007-28/04/2007	25/04/2007	28/04/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Indonésie	30/04/2007-19/05/2007	30/04/2007	19/05/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Arménie	30/04/2007-15/05/2007	30/04/2007	15/05/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Guinée	01/05/2007-15/05/2007	01/05/2007	15/05/2007
Atelier sur les interventions en cas d'Urgence – influenza aviaire	Pays du Moyen-Orient	06/05/2007-08/05/2007	06/05/2007	08/05/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Égypte	07/05/2007-19/05/2007	07/05/2007	19/05/2007
Conférence sur l'élimination de la rage en Eurasie	Pays européens/asiatiques	27/05/2007-30/05/2007	27/05/2007	30/05/2007
Deuxième réunion du réseau épidémiologique de la Péninsule Malaisie-Thaïlande-Myanmar	Pays d'Asie et du Pacifique	04/06/2007-04/06/2007	04/06/2007	04/06/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Turquie	04/06/2007-22/06/2007	04/06/2007	22/06/2007
Mission OIE/FAO/CE en Géorgie – peste porcine africaine	Géorgie	11/06/2007-14/06/2007	11/06/2007	14/06/2007
Atelier de formation de l'OIE à l'épidémiologie	Pays d'Asie et du Pacifique	11/06/2007-15/06/2007	11/06/2007	15/06/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Tunisie	11/06/2007-23/06/2007	11/06/2007	23/06/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Lesotho	11/06/2007-23/06/2007	11/06/2007	23/06/2007
Atelier fièvre de la Vallée du Rift	Pays dans la Corne de l'Afrique et pays du Moyen-Orient	13/06/2007-15/06/2007	13/06/2007	15/06/2007
Atelier de formation de l'OIE à l'épidémiologie	Pays d'Asie et du Pacifique	18/06/2007-22/06/2007	18/06/2007	22/06/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Madagascar	18/06/2007-02/07/2007	18/06/2007	02/07/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Malawi	18/06/2007-30/06/2007	18/06/2007	30/06/2007
Comité interaméricain de santé avicole	Pays d'Amérique centrale et du Sud	19/06/2007-21/06/2007	19/06/2007	21/06/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Cambodge	19/06/2007-03/07/2007	19/06/2007	03/07/2007

Projet/Activité	Pays bénéficiaire(s)	Date	Date de début	Date de fin
Réunion des laboratoires de référence de l'OIE/la FAO sur la fièvre aphteuse travaillant en réseau	Pays de la CDAA	20/06/2007-21/06/2007	20/06/2007	21/06/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Ouzbékistan	20/06/2007-04/07/2007	20/06/2007	04/07/2007
Séance de formation à l'Outil PVS	Ukraine	24/06/2007-24/06/2007	24/06/2007	24/06/2007
Séance de formation à l'Outil PVS	Fédération de Russie	26/06/2007-27/06/2007	26/06/2007	27/06/2007
Séance de formation à l'Outil PVS	Bélarus	28/06/2007-29/06/2007	28/06/2007	29/06/2007
Atelier régional OIE/FAO-APHCA – identification et traçabilité des animaux	Pays d'Amérique centrale et du Sud	02/07/2007-07/07/2007	02/07/2007	07/07/2007
Atelier régional OIE/FAO-APHCA – identification et traçabilité des animaux	Pays d'Asie et du Pacifique	02/07/2007-04/07/2007	02/07/2007	04/07/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Maroc	09/07/2007-21/07/2007	09/07/2007	21/07/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Gabon	16/07/2007-28/07/2007	16/07/2007	28/07/2007
Deuxième réunion du Comité de pilotage OIE/FAO du GF-TADs	Pays d'Asie et du Pacifique	18/07/2007-19/07/2007	18/07/2007	19/07/2007
Atelier régional OIE/FAO de formation des formateurs à l'IAHP	Pays d'Asie et du Pacifique	23/07/2007-24/07/2007	23/07/2007	24/07/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Kazakhstan	23/07/2007-04/08/2007	23/07/2007	04/08/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	République démocratique du Congo	23/07/2007-05/08/2007	23/07/2007	05/08/2007
Atelier régional OIE/FAO-APHCA sur la surveillance	Pays d'Asie et du Pacifique	25/07/2007-28/07/2007	25/07/2007	28/07/2007
Réunion de suivi sur la peste porcine africaine en Géorgie	Géorgie	26/07/2007-26/07/2007	26/07/2007	26/07/2007
Atelier régional OIE/FAO-APHCA sur l'Accord SPS de l'OMC	Pays d'Asie et du Pacifique	30/07/2007-02/08/2007	30/07/2007	02/08/2007
Séminaire sur l'harmonisation du contrôle des médicaments vétérinaires	Pays d'Amérique centrale et du Sud	07/08/2007-10/08/2007	07/08/2007	10/08/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Ouganda	14/08/2007-28/08/2007	14/08/2007	28/08/2007
Atelier IAHP	Pays africains	15/08/2007-17/08/2007	15/08/2007	17/08/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Nigéria	20/08/2007-05/09/2007	20/08/2007	05/09/2007
Atelier IAHP	Pays africains	23/08/2007-29/08/2007	23/08/2007	29/08/2007
Première réunion du Comité vétérinaire de l'UEMOA	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Sénégal, Togo	27/08/2007-29/08/2007	27/08/2007	29/08/2007
Troisième atelier conjoint OIE/FAO/ASEAN-BAD sur l'IAHP	Pays d'Asie et du Pacifique	28/08/2007-30/08/2007	28/08/2007	30/08/2007
Réunion interagences sur les maladies animales transfrontières	Pays américains	30/08/2007-31/08/2007	30/08/2007	31/08/2007
Atelier de travail UEMOA/CRSA	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo	30/08/2007-30/08/2007	30/08/2007	30/08/2007

Projet/Activité	Pays bénéficiaire(s)	Date	Date de début	Date de fin
Atelier IAHP	Pays africains	03/09/2007-07/09/2007	03/09/2007	07/09/2007
Atelier sur le statut au regard de l'ESB	Pays du Moyen-Orient	03/09/2007-04/09/2007	03/09/2007	04/09/2007
Comité de pilotage – maladies animales transfrontières	Pays du Moyen-Orient	04/09/2007-04/09/2007	04/09/2007	04/09/2007
Table ronde sur la surveillance de la fièvre aphteuse	Pays du Moyen-Orient	05/09/2007-06/09/2007	05/09/2007	06/09/2007
Mission OIE/FAO/CE en Arménie – peste porcine africaine	Arménie	10/09/2007-21/09/2007	10/09/2007	21/09/2007
Cours OIE de formation de formateurs nationaux	Myanmar	11/09/2007-13/09/2007	11/09/2007	13/09/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Swaziland	11/09/2007-25/09/2007	11/09/2007	25/09/2007
Atelier technique ALIVE	Pays africains	17/09/2007-18/09/2007	17/09/2007	18/09/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Burundi	17/09/2007-29/09/2007	17/09/2007	29/09/2007
Atelier régional de l'OIE – système mondial d'information sanitaire	Pays d'Asie et du Pacifique	18/09/2007-20/09/2007	18/09/2007	20/09/2007
Assemblée générale ALIVE	Pays africains	20/09/2007-20/09/2007	20/09/2007	20/09/2007
Cours OIE de formation de formateurs nationaux	Cambodge	01/10/2007-05/10/2007	01/10/2007	05/10/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Uruguay	01/10/2007-12/10/2007	01/10/2007	12/10/2007
Séance de formation à l'Outil PVS	Kazakhstan	02/10/2007-02/10/2007	02/10/2007	02/10/2007
Atelier de perfectionnement – système mondial d'information sanitaire et base de données du système mondial d'information sanitaire de l'OIE	Pays d'Amérique centrale et du Sud	02/10/2007-05/10/2007	02/10/2007	05/10/2007
Séance de formation à l'Outil PVS	Kirghizistan	04/10/2007-05/10/2007	04/10/2007	05/10/2007
Réunion de la Sous-Commission de l'OIE pour la lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est	Cambodge, Laos, Myanmar, Philippines, Thaïlande et Viet Nam	08/10/2007-08/10/2007	08/10/2007	08/10/2007
Cours OIE de formation de formateurs nationaux	Laos	09/10/2007-11/10/2007	09/10/2007	11/10/2007
Cours OIE de formation de formateurs nationaux	Viet Nam	15/10/2007-17/10/2007	15/10/2007	17/10/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Togo	15/10/2007-30/10/2007	15/10/2007	30/10/2007
Conférence sur la peste porcine classique	Albanie, Bulgarie, Roumanie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie, Croatie	17/10/2007-18/10/2007	17/10/2007	18/10/2007
Cours OIE de formation de formateurs nationaux	Viet Nam	22/10/2007-24/10/2007	22/10/2007	24/10/2007
Atelier régional OIE/FAO-APHCA – sécurité sanitaire des aliments	Pays d'Asie et du Pacifique	22/10/2007-24/10/2007	22/10/2007	24/10/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Oman	22/10/2007-03/11/2007	22/10/2007	03/11/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Fidji	22/10/2007-02/11/2007	22/10/2007	02/11/2007

Projet/Activité	Pays bénéficiaire(s)	Date	Date de début	Date de fin
Formation sur place – diagnostic de l'IAHP	Pays d'Asie et du Pacifique	23/10/2007-30/10/2007	23/10/2007	30/10/2007
Atelier IAHP	Pays africains	24/10/2007-26/10/2007	24/10/2007	26/10/2007
Sixième réunion Groupe de travail – lutte contre la fièvre aphteuse – Bas Mékong	Pays d'Asie de l'Est	24/10/2007-26/10/2007	24/10/2007	26/10/2007
Première réunion Coordination régionale IAHP pays du Maghreb et Égypte	Pays du Maghreb et Égypte	26/10/2007-28/10/2007	26/10/2007	28/10/2007
Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient	Pays du Moyen-Orient	29/10/2007-01/11/2007	29/10/2007	01/11/2007
Cours OIE de formation de formateurs nationaux	Pays d'Asie et du Pacifique	29/10/2007-31/10/2007	29/10/2007	31/10/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Koweït	18/11/2007-28/11/2007	18/11/2007	28/11/2007
Évaluation PVS des services vétérinaires	Mali	24/11/2007-07/12/2007	24/11/2007	07/12/2007
Atelier régional de l'OIE sur l'IAHP	Pays d'Asie du Sud-Est	26/11/2007-26/11/2007	26/11/2007	26/11/2007
Atelier IAHP	Pays africains	03/12/2007-07/12/2007	03/12/2007	07/12/2007
Mission sur la fièvre aphteuse	Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay, Uruguay	08/12/2007-15/12/2007	08/12/2007	15/12/2007
Atelier régional sur l'Accord SPS de l'OMC	Pays d'Afrique orientale et australe	11/12/2007-13/12/2007	11/12/2007	13/12/2007
Séance de formation pour le personnel de laboratoire	République démocratique du Congo, Angola, Tanzanie, Malawi, Mozambique, Zambie	17/12/2007-22/12/2007	17/12/2007	22/12/2007
Formation pour le personnel de laboratoire – fièvre de la Vallée du Rift	Pays africains	17/12/2007-21/12/2007	17/12/2007	21/12/2007



JUMELAGE ENTRE LABORATOIRES

Le jumelage entre laboratoires: Le concept de l'OIE

Introduction

L'OIE considère que le moyen le plus pertinent pour déceler, diagnostiquer, prévenir les incursions de maladies animales et de zoonoses, et y réagir efficacement, est d'assurer une bonne gouvernance vétérinaire dans les Pays Membres. L'aptitude et la capacité de tous les Pays Membres à se conformer aux lignes directrices, recommandations et normes internationales de l'OIE, reconnues par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), font partie intégrante de la bonne gouvernance.

C'est pourquoi l'OIE a suivi une initiative stratégique originale pour développer un système de détermination et d'évaluation devant aider les Pays Membres à identifier les points faibles qui, dans leur dispositif, font obstacle à l'application des normes et lignes directrices de base de l'OIE. Ce système d'évaluation qui repose sur les performances, la stratégie et la vision des pays dans leur évolution vers la conformité est déjà opérationnel et appliqué avec succès dans différents pays en développement ou en transition. Ce système, couramment appelé Outil PVS, analyse les aspects critiques des prestations de services vétérinaires telles que les capacités techniques, les ressources humaines et financières, les interactions avec le secteur privé et les besoins ou problèmes associés à l'accès aux marchés. En reliant cette initiative à son objectif global visant à faire reconnaître les prestations des services vétérinaires comme un bien public international, l'OIE a obtenu des soutiens financiers importants pour ce projet de la part

de la Banque mondiale et d'autres bailleurs, notamment de la part de certains Pays Membres disposant de ressources financières importantes. Il faut également mentionner comme partie intégrante du processus d'évaluation la reconnaissance de la nécessité d'établir une expertise scientifique et technologique dans ces pays. Celle-ci doit en effet déboucher sur l'autosuffisance indispensable pour détecter et diagnostiquer précocement les maladies et justifier scientifiquement la certification des animaux et des produits d'origine animale destinés à la commercialisation.

Dès 2002, le Comité international de l'OIE avait adopté une résolution énonçant la nécessité pour les Laboratoires de référence et Centres collaborateurs de l'OIE d'apporter leur soutien en nouant, en tant qu'instituts de recherche avancés, des partenariats avec des pays en développement ou en transition. L'OIE est convaincue que la mise en oeuvre de ce concept passe nécessairement par une évolution vers un renforcement actif des compétences scientifiques, avec pour objectif idéal de créer des relais d'expertise et d'établir davantage de Laboratoires de référence dans les pays en développement. C'est pour atteindre cet objectif idéal qu'est né le concept final de jumelage entre Laboratoires ou Centres collaborateurs, dont le but est d'assurer une distribution géographique uniforme de l'expertise et des Laboratoires de référence. Il en résultera un accès plus facile aux compétences nécessaires pour détecter et

diagnostiquer les maladies dans les meilleurs délais.

L'élaboration et la mise en oeuvre de lignes directrices et normes de l'OIE pour les animaux terrestres et aquatiques reposent sur des principes scientifiques, répondant ainsi à l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord PS) de l'OM qui stipule que les mesures sanitaires doivent être scientifiquement justifiables. Les normes de l'OIE sont élaborées pour être appliquées par tous les Pays Membres de l'organisation. Il est par conséquent impératif que tous les Pays Membres contribuent à la rédaction de ces textes et soient capables d'en débattre si nécessaire, selon des points de vue scientifiques. Il est important de reconnaître que les pays en développement ou en transition ont besoin d'une communauté scientifique vétérinaire capable d'être associée à la préparation des normes. Le concept de jumelage créera à cette fin des opportunités précieuses qui permettront aux pays en développement ou en transition d'acquérir les compétences scientifiques nécessaires pour débattre, sur un pied d'égalité, de la justification scientifique des normes.

Le jumelage, partie intégrante du développement des compétences pour un renforcement des Services vétérinaires

Sur les 167 Pays Membres actuel de l'OIE, près de 72 pour cent (120) sont des pays en développement se caractérisant par des compétences scientifiques variables ou par un accès non systématique à l'expertise scientifique dans leurs laboratoires nationaux. La plupart des Laboratoires de référence et Centres collaborateurs de l'OIE, de même que la plus grande partie des compétences, restent situés dans les 47 autres Pays Membres. Les 167 Pays Membres de l'OIE sont toutefois tenus de se conformer aux lignes directrices et normes internationales prescrites dans les *Codes* et les *Manuels* de l'OIE pour les animaux terrestres et les animaux aquatiques, ou du moins de tendre vers cette conformité. Il est par conséquent fondamental de créer dans ces pays l'expertise scientifique nécessaire pour assurer à la longue une diffusion géographique

uniforme de l'expertise disponible. Les Services vétérinaires de ces pays pourront ainsi disposer du soutien scientifique indispensable pour appliquer plus facilement les lignes directrices et normes de l'OIE.

L'objectif principal du jumelage est par conséquent d'aider les laboratoires des pays en développement ou en transition à développer leurs compétences et leur expertise scientifique, dans le but ultime que certains d'entre eux puissent aussi devenir à leur tour des Laboratoires de référence de l'OIE. Pour appliquer ce concept dans la pratique, des relations doivent être nouées entre un Laboratoire de référence ou un Centre collaborateur de l'OIE et un laboratoire ou un institut d'un pays en développement ou en transition, dans le but de procéder à des échanges d'expertise scientifique, renforçant ainsi le développement des compétences. Compte tenu de la distribution géographique actuelle et de la localisation des Laboratoires de référence et Centres collaborateurs de l'OIE, le concept de jumelage pourrait impliquer des transferts de connaissances, de formations et d'expertise du Nord vers le Sud, ou encore des transferts depuis un Laboratoire de référence ou un Centre collaborateur actuellement implanté dans le Sud vers un laboratoire moins avancé, demandeur de ce type d'assistance.

- ***Application du concept de jumelage entre laboratoires***

La procédure de mise en oeuvre du concept doit être suffisamment souple pour s'adapter à différentes situations. Les options peuvent aller de l'aide à la publication de résultats scientifiques, dans un premier temps, jusqu'à l'acquisition finale du niveau requis pour devenir Laboratoire de référence de l'OIE. Le Laboratoire de référence assurant ce parrainage, et le ou les experts désignés dans ce laboratoire, donneront l'impulsion nécessaire pour assurer le succès de tout contrat de jumelage. Ils seront aussi responsables de l'utilisation des ressources financières disponibles, sous les auspices et le contrôle de l'OIE.

L'initiation et la mise en place d'une relation de jumelage entre un Laboratoire de référence de l'OIE et un laboratoire candidat devraient intervenir de manière progressive, afin de créer

les capacités et l'expertise nécessaires pour tendre vers la phase finale dans laquelle un laboratoire participant pourrait à son tour devenir Laboratoire de référence de l'OIE.

• ***Pour assurer le succès d'un accord de jumelage entre laboratoires, il est essentiel:***

- a) que les Délégués des Pays Membres des deux laboratoires impliqués et les directeurs de ces laboratoires adhèrent à cet accord;
- b) que l'accord de jumelage couvre un besoin scientifique relevant de la situation sanitaire des pays ou de la région du laboratoire demandeur;
- c) que soient assurées les possibilités de communication entre les laboratoires et les experts participants;
- d) que les objectifs, le calendrier et l'issue souhaitée soient réalistes et possibles.

Les exigences applicables au laboratoire demandeur pour participer à un contrat de jumelage de ce type seront détaillées par la Commission des normes biologiques, en tenant compte des principales lignes directrices existantes.

• ***Le Service scientifique et technique du Bureau central de l'OIE gèrera la procédure, en étroite collaboration avec les commissions spécialisées concernées. À cet effet:***

- a) Il adressera à tous les Délégués des Pays Membres un courrier signé par le Directeur général de l'OIE pour expliquer le concept de jumelage entre

Laboratoires ou Centres collaborateurs et les étapes proposées.

- b) Il établira la liste des Laboratoires de référence et des centres collaborateurs de l'OIE existants qui proposent leur concours ainsi que la liste des laboratoires demandeurs intéressés par une collaboration basée sur le concept de jumelage de l'OIE.
- c) Il recensera les projets proposés et les candidatures au jumelage afin de soumettre les dossiers aux commissions spécialisées concernées.
- d) Il engagera et facilitera les négociations entre l'OIE et les bailleurs de fonds potentiels pour soutenir les projets de jumelage.
- e) Il sélectionnera les projets éligibles à un soutien financier sur la base du budget estimé par les deux laboratoires partenaires et approuvé par la commission concernée de l'OIE.
- f) Il s'assurera que le projet est mis en oeuvre par le Laboratoire de référence ou le Centre collaborateur actuel de l'OIE, en étroite collaboration avec le laboratoire demandeur.
- g) Il s'assurera de l'application du contrôle technique et financier prévu dans l'accord entre les laboratoires participants, en conformité avec les exigences des bailleurs de fonds concernés.

**Docteur Bernard Valet
Directeur général de l'OIE**